



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/52/L.23/Rev.1
25 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Projet de décision révisé présenté par le Président

Locaux à usage de bureaux au Palais Wilson

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les locaux à usage de bureaux au Palais Wilson¹, des observations formulées sur ce rapport par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et de la déclaration faite oralement par le Président du Comité consultatif le 16 mars 1998;

b) Approuve la proposition du Secrétaire général tendant à accepter l'offre des autorités suisses, qui ont proposé de mettre les bureaux du Palais Wilson, à Genève, à la disposition de l'Organisation;

c) Note que le coût du déménagement dans les locaux du Palais Wilson est estimé à 5 805 000 dollars des États-Unis, sur lesquels la contribution du Gouvernement suisse s'élèverait à 3 846 000 dollars et le solde, soit 1 959 000 dollars, serait financé au moyen des crédits déjà ouverts au chapitre 27F du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 au titre des locaux de Genève;

d) Sait gré au Gouvernement suisse d'avoir offert l'usage des locaux du Palais Wilson à titre gracieux jusqu'en l'an 2000;

e) Prie les autorités suisses de faire le nécessaire pour que l'arrangement selon lequel l'usage du bâtiment est offert à titre gracieux

¹ A/C.5/52/19 et Add.1 et Add.1/Corr.1.

² A/52/7/Add.4.

demeure en vigueur au-delà de l'an 2000, et invite le Secrétaire général à continuer d'oeuvrer pour obtenir leurs assurances à cet égard;

f) Prie le Secrétaire général [de demander au Bureau des services de contrôle interne] de lui présenter, à la prochaine reprise de sa cinquante-deuxième session, une analyse coûts-avantages de l'utilisation des salles de conférence actuellement disponibles au Palais des Nations à Genève;

g) Décide d'examiner sur la base du rapport susvisé, la proposition tendant à construire deux salles de conférence supplémentaires au Palais Wilson;

h) Décide également d'examiner la question des locaux à usage de bureaux à sa cinquante-quatrième session compte tenu de la décision qui sera prise en ce qui concerne la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.
